



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 21 septembre 2020 à 19 h 30, statuera sur la demande déposée, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels n° 1743, pour l'immeuble suivant :

Lieu

Nature

1559, montée Labossière / Lot 2 659 817 / Zone I3-831	Autoriser l'usage commerce de gros de rebuts et de matériaux de récupération (591).
--	---

Le 4 juillet 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté l'arrêté ministériel numéro 2020-049, qui permet dorénavant à la Ville de reprendre la tenue des séances du conseil avec la présence du public. Par conséquent, toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2020. Toutefois, la présence du public sera contrôlée et plusieurs mesures sanitaires devront être respectées. Pour connaître toutes les mesures sanitaires en place, veuillez consulter le site Internet de la Ville à l'adresse suivante <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/mairie/seances-publiques>.

Étant donné que le **nombre de places disponibles sera limité à huit (8)** et dans le but de respecter la distanciation et la limite du nombre de personnes pour un rassemblement intérieur, il ne sera pas possible pour tous les citoyens d'assister sur place à la séance du conseil. La Ville procédera selon un mode de « premier arrivé, premier servi ». La porte de l'hôtel de ville s'ouvrira 30 minutes avant l'heure prévue pour la séance. Les citoyens qui souhaitent arriver à l'avance sont invités à garder une distance de 2 mètres entre eux à l'extérieur.

Par ailleurs, nous maintenons et encourageons l'option pour les citoyens de se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, en contactant un numéro qui sera affiché à l'écran durant la visioconférence (<https://csur.tv/>) lors de la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2020 ou d'acheminer toutes questions ou tous commentaires relativement aux dites dérogations mineures, au plus tard à 15 h le 21 septembre 2020, à l'adresse suivante [greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) ou par téléphone au 450 455-3371, poste 2006, le tout afin d'éviter les déplacements non nécessaires.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)